



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

LE GOUVERNEMENT

SÉANCE DU 13 JUILLET 2023

COMMUNIQUÉ

Table des matières

AIDE À LA JEUNESSE : DE NOUVELLES MESURES POUR SOUTENIR LE SECTEUR..... 3

CONTACTS PRESSE..... 5

Aide à la jeunesse : de nouvelles mesures pour soutenir le secteur

Sur proposition du Ministre-Président Pierre-Yves Jeholet, en charge de l'Aide à la jeunesse, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a validé plusieurs mesures visant à soutenir le personnel des services d'Aide à la jeunesse et des services de Protection de la jeunesse. Ces mesures viennent s'ajouter aux renforts et moyens dégagés précédemment par Valérie Glatigny pour soutenir cet important secteur, en ce compris les 152 prises en charge supplémentaires débloquées en juin dernier.

Le Ministre-Président Pierre-Yves Jeholet, en charge de l'Aide à la jeunesse : « *Les travailleurs de l'Aide à la jeunesse réalisent un travail extraordinaire au service de l'enfance en souffrance. Il était donc important d'entendre leur appel et d'agir rapidement pour les soutenir. Les mesures prises aujourd'hui sont une première réponse concrète face à l'urgence, elles permettront de compléter les prises en charge supplémentaires avalisées en juin dernier* ».

1. Les mesures adoptées :

Les prises en charge créées par l'appel à projets « post-COVID 2022 » auraient dû prendre fin le 31 août prochain. Au vu de la situation d'urgence, le Gouvernement a décidé de les pérenniser. Cela représente au total 111,5 prises en charge dont 7,5 en SRG (service résidentiel général), 68 en SASE (services d'accompagnement à mission socio-éducative), 12 en SASPE (services d'accueil spécialisés de la petite enfance) et 24 en MIIF (mission d'intervention intensive en famille).

Par ailleurs, 47 équivalents temps plein seront recrutés afin de venir en soutien des travailleurs des SAJ et SPJ. Ils permettront d'atteindre enfin les normes dites « réalistes » du protocole 443 du 14 mai 2014 qui fixe les normes de personnel au sein des SAJ et des SPJ.

Enfin, il est convenu de répondre aux demandes des organisations syndicales concernant les 132 travailleurs bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée dit « de remplacement ». Ce type de contrat pouvait être perçu comme étant de nature précaire. Dès lors, ces contrats seront requalifiés en contrat de travail à durée indéterminée.

Le coût de ces mesures est estimé à plus d'1.900.000 euros en 2023 et à plus de 5.700.000 euros en 2024.

2. Un soutien important depuis le début de la législature :

Le budget de l'Aide à la jeunesse a structurellement augmenté de 52 millions d'euros sur ces 5 dernières années.

Les moyens supplémentaires dégagés depuis le début de la législature ont notamment permis de renforcer la prévention, les services d'intervention en famille ainsi que les services de placement familial d'urgence et de court terme. Outre le renforcement du personnel, ils ont aussi permis de créer des prises en charge supplémentaires : 169 structurelles par an, dont 85 en service résidentiel.

3. Un soutien psychosocial pour les équipes de terrain :

Ces mesures viennent aussi compléter la mise en place rapide d'un soutien aux équipes qui sont en souffrance, par exemple via Cohezio, le service externe de prévention et de protection au travail. Celui-ci assurera notamment un soutien psychosocial.

Cette offre viendra compléter le soutien déjà mis en place au niveau des services du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

4. Une étude pour permettre d'objectiver les besoins à moyen et long termes :

Parallèlement aux mesures précitées, une étude scientifique permettra, d'une part, d'identifier les causes précises de l'augmentation des besoins et, d'autre part, les causes de l'allongement des délais de maintien au sein des services de l'Aide à la jeunesse. Cette évaluation permettra, ensuite, de définir des mesures structurelles et d'objectiver les besoins en vue d'un soutien de long terme du secteur.

Concrètement, cette étude permettra d'analyser les causes qui conduisent un jeune à devoir être pris en charge par l'Aide à la jeunesse, celles qui aboutissent à une mesure d'éloignement du milieu familial, les durées de ces éloignements ainsi que les causes qui empêchent les réintégrations familiales.

Il semble néanmoins évident qu'une solution pérenne ne pourra venir que d'une mobilisation de l'ensemble des acteurs susceptibles d'agir en amont de l'Aide à la jeunesse, en ce compris aux autres niveaux de pouvoir.

Contact presse

Samy Sidis, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET

Pour l'Aide à la jeunesse

samy.sidis@gov.cfwb.be / +32 474 79 01 38

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

nicolas.reynders@gov.cfwb.be / +32 473 27 14 79

Contacts presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président

Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement.

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be

+32 478 98 59 96

Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR

Ministre de l'Éducation

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75